

STATISTIQUE GÉNÉRALE—fin.

RAPPORTS RÉGULIERS—fin.

- 12) *Bulletin hebdomadaire.*—Rapport miméographié résumant les statistiques de quelque importance sous forme de communiqué à la presse et donnant la liste des rapports publiés chaque semaine par le Bureau Fédéral de la Statistique, *prix \$1 par année.*
- 13) *Un fait par jour sur le Canada.*—Compilation mensuelle de faits quotidiens, particulièrement utiles au travail scolaire, *prix 25 cents par année.*

RAPPORTS SPÉCIAUX—

- 1) *Les Provinces des Prairies et leur rôle dans l'économie nationale du Canada.*—Etude statistique des conditions sociales et économiques au vingtième siècle, *prix 50 cents.*
- 2) *Nombres-indices du coût de la vie sur les fermes, 1913-1938, et dépenses ménagères sur les fermes, 1934, prix 25 cents.*
- 3) *Comparaison des dépenses familiales du salarié dans douze cités, prix 10 cents.* (Aussi publications séparées pour chacune des douze cités, *prix 10 cents chacune.*)
- 4) *Dépenses pour le soin de la santé, prix 10 cents.*
- 5) *Composition de la famille du salarié relativement à ses dépenses, prix 25 cents.*
- 6) *Achats alimentaires de la famille du salarié durant une semaine (entre le 3 octobre et le 10 novembre, 1938), prix 25 cents.*
- 7) *Dépenses de logement et ménagères des familles de salariés propriétaires et locataires, prix 25 cents.*
- 8) *Dépenses ménagères sur les fermes canadiennes, 1938, prix 15 cents.*
- 9) *Valeur nutritive des achats alimentaires des familles d'employés à gages, prix 25 cents.*

NOTA.—Le service complet de toutes les publications du Bureau (à l'exception des bulletins de presse) s'obtient sur versement d'un taux spécial de \$30 par année.

Section 2.—Lois appliquées par les ministères fédéraux.

Principales lois du Parlement appliquées par les ministères du Gouvernement fédéral du Canada, telles qu'elles sont compilées d'après les renseignements fournis par les divers ministères.

(Les chiffres entre parenthèses, sauf indication contraire, indiquent le chapitre des Statuts Revisés du Canada, 1927—S.R.C., 1927.)

NOTA.—On peut se procurer des copies de ces lois en s'adressant à l'Imprimeur du Roi, à un prix variant de 10 cents à \$1, selon le nombre de pages.

Agriculture.—Ministère de l'Agriculture (4); Fermes et stations expérimentales (61); Industrie laitière (45); Installations frigorifiques (25); Semences (185); Aliments du bétail (67); Généalogie des animaux de ferme (121); Animaux de ferme et leurs produits (120); Epizooties (6); Viandes et conserves alimentaires (77); Insectes et fléaux destructeurs (47); Engrais chimiques (69); Section 235, Code criminel (paris de courses) (36); Inspection et vente (100); Industrie du sucre d'érable (1930, c. 30); Parasites de l'agriculture (5); Inspection du foin et de la paille (1932-33, c. 26); Réhabilitation des fermes des Prairies (1935, c. 23); Fruits, légumes et miel (1935, c. 62).

Auditeur général.—Revenu consolidé et vérification (1931, c. 27).

Commission du service civil.—Service civil (22), telle qu'amendée (1929, c. 38; 1932, c. 40; 1938, c. 7).

Affaires Extérieures.—Ministère des Affaires Extérieures (65).

Finances.—Appropriations: Banques (1934, c. 24); Banque du Canada (1934, c. 43; 1936, c. 22; 1938, c. 42); Lettres de change (16) et (1934, c. 17); Commission de vérification des comptes (10); Prêt aux fermiers canadiens (66) et (1934, c. 46 et 1935, c. 16); Prêt aux pêcheurs canadiens (1935, c. 52); Remboursement du Canadien National (1938, c. 22); Financement et garantie du Canadien National (1939, c. 38); Banque hypothécaire centrale (1939 c. 40); Pensions de retraite du Service Civil (24); Revenu consolidé et vérification des comptes (1931, c. 27); Circulation monétaire (40); Ministère des Finances et Bureau du Trésor (71) et (1931, c. 48); Fonds de change (1935, c. 60); Loi d'arrangement entre les fermiers et leurs créanciers (1934, c. 53 et 1935, cc. 20 et 61; 1938, c. 47); Commission du district fédéral (1927, c. 55; 1928, c. 26); Garantie des prêts pour l'amélioration du logement (1937, c. 11); Intérêt (102); Améliorations municipales (1938, c. 33); Loi nationale sur le logement (1938, c. 49); Pensions de vieillesse (156) et (1931, c. 42; 1937, c. 13); Caisse de petite épargne (13) et (1932-33, c. 51); Subsides provinciaux (192); Caisses populaires du Québec (14) et (1934, c. 39); Garantie sur les emprunts par la Saskatchewan pour graines de semence (1936, c. 9); Loi garantissant les emprunts pour graines de semence (1937, c. 39; 1938, c. 13); Revenu spécial